

23.09.2018 – 15:04 Uhr

Votation populaire fédérale du 23 septembre 2018 : Les votants disent NON à l'îlot de cherté suisse

Zürich (ots) -

GastroSuisse se félicite du NON clair aux deux initiatives agricoles. En cas de oui, le prix des denrées alimentaires auraient augmenté massivement. Avec son initiative pour des prix équitables, la Fédération poursuivra sa campagne contre l'îlot de cherté suisse.

Le peuple suisse rejette clairement à la fois l'initiative pour des aliments équitables et l'initiative pour la souveraineté alimentaire. Les interdictions d'importation et les règles de production étatiques auraient réduit l'offre dans le commerce de détail ainsi que dans l'hôtellerie-restauration. En cas de oui, de nombreuses denrées alimentaires exotiques et grand nombre de spécialités de l'étranger n'auraient plus été disponibles. GastroSuisse rejette un tel paternalisme à l'encontre des clients et des établissements de restauration.

La Fédération lutte contre les prix excessifs

En outre, des dispositions supplémentaires en matière de production, des droits de douane et des interdictions d'importation, ainsi que des contrôles et des inspections des prix effectués par les pouvoirs publics auraient entraîné une hausse sensible du prix des denrées alimentaires. Cela aurait touché également l'hôtellerie-restauration. Une telle augmentation des prix est nuisible face à la concurrence étrangère. Les restaurants et hôtels suisses ont déjà des coûts de matières premières plus élevés que leurs concurrents de l'étranger. Casimir Platzer, président de GastroSuisse, se félicite du non aux initiatives agricoles: «L'augmentation des prix aurait préjudicié l'hôtellerie-restauration. La Suisse, avec son haut niveau des salaires, ne peut pas se permettre de telles augmentations artificielles des prix.» GastroSuisse continuera à l'avenir à lutter contre les prix surfaits. Dans le cadre de l'initiative pour des prix équitables, la Fédération demande l'abolition de la surtaxe Suisse injustifiée sur l'achat de biens étrangers.

L'arrêté fédéral sur les voies cyclables renforce les transports et le tourisme

GastroSuisse salue également le «OUI» à l'arrêté fédéral sur les voies cyclables en tant que contre-projet à l'initiative Vélo. Du point de vue du tourisme, il est judicieux de traiter les pistes cyclables sur un pied d'égalité avec les sentiers pédestres et les sentiers de randonnée. On crée ainsi de bonnes bases pour un cyclotourisme de qualité.

GastroSuisse est la Fédération de l'Hôtellerie et de la Restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. Environ 20 000 membres (dont quelque 2500 hôtels), organisés en 26 associations cantonales et en quatre groupements sectoriels, appartiennent actuellement à la plus grande fédération patronale de l'hôtellerie-restauration.

Contact:

GastroSuisse, Casimir Platzer, Président
Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch